



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Île-de-France

Contrôle sur pièces
2024-08-01

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

La Peupleraie
65, Boulevard Jean Mermoz. 93380 Pierrefitte-Sur-Seine

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

Numéro	Contenu
E1	Afin de contrôler l'organisation de l'accueil de jour, la mission a demandé à l'établissement de lui transmettre les documents suivants : « le projet spécifique de l'accueil de jour, le dernier programme d'activités et les projets personnalisés des trois derniers usagers admis à l'accueil de jour ». La mission constate que l'établissement ne lui a pas transmis le dernier programme d'activités ni les projets personnalisés des trois derniers usagers admis à l'accueil de jour. Ainsi, la mission conclut que l'établissement ne satisfait pas à la demande de communication de pièces dans le cadre d'un contrôle mené sous le fondement de l'article L313-13 du CASF, ce qui contrevient à l'article L313-13-2 du CASF.
E2	La mission constate que le projet d'établissement ne désigne aucune personne qualifiée en son sein ; ce qui contrevient à l'article L. 311 - 8 du CASF
E3	Aucun compte rendu de la CCG n'a été transmis à la mission. De ce fait, elle conclut à l'inexistence de la CCG ; ce qui contrevient à l'article D312-158, 3°du CASF et à l'Arrêté du 5 septembre 2011 relatif à la commission de coordination gériatrique. Toutefois, l'établissement a transmis une convocation pour une CCG prévue le 16 septembre 2024.

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD La Peupleraie, géré par DOMUSVI a été réalisé le 1er août 2024 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement. La mission d'inspection a constaté le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans les domaines suivants :

Gouvernance :Conformité aux conditions d'autorisation, Animation et fonctionnement des instances

Fonctions support : Gestion des ressources humaines (RH)

Elle a cependant relevé des dysfonctionnements en matière de :

Gouvernance : Management et Stratégie

Prises en charge : Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et la Directrice de l'établissement engagent rapidement des actions de correction et d'amélioration.

